

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 octobre 2006

CP 06/10-24

CLASSES DE DÉCOUVERTE, SÉJOURS ÉDUCATIFS ET LINGUISTIQUES, ET AIDES PARTICULIÈRES AUX FAMILLES DÉFAVORISÉES DES COLLÈGES ET SEGPA

(Article 657371 – Sous-Fonction 221)

DES ECOLES

(Article 656812 – Sous-Fonction 21)

PUBLICS ET PRIVÉS

ANNÉE SCOLAIRE 2005 ~ 2006

Lors du vote du Budget Primitif 2006 en date du 17 Février 2006, l'Assemblée Départementale a décidé la reconduction, au titre de l'année scolaire 2005/2006, de sa politique relative aux classes de découverte, séjours éducatifs et linguistiques, et aides particulières aux familles défavorisées.

La Commission Permanente du Conseil Général, chargée d'examiner les demandes présentées par les collèges, segpa et écoles publics et privés du Département, lors de sa séance en date du 24 Avril 2006, a réparti l'enveloppe comme suit :

- Collèges et Segpa publics et privés : 184 565,00 €
- Ecoles publiques et privées : 153 650,00 €

A ce jour, des désistements ou modifications des conditions de séjour ont été enregistrés laissant un reliquat de :

- Collèges et Segpa publics et privés : 12 806,00 €
- Ecoles publiques et privées : 3 613,00 €

L'enveloppe disponible permettant de satisfaire les demandes tardives, je vous propose d'examiner les dossiers suivants :

COLLEGES

- Collège Institut Familial à MONTAUBAN :

- * aide particulière pour un séjour en ANGLETERRE : 44 €

TOTAL (collèges, segpa publics et privés)

44 €

ECOLES

- <u>Ecole Primaire Publique à CAYLUS :</u>	
* séjour « autre classe » à VAYRAC :	
du 26 au 30/06/06 avec 34 élèves :	408 €
- <u>Ecole Jeanne d'Arc à VALENCE D'AGEN :</u>	
* séjour à ST NICOLAS DE LA GRAVE :	
du 26 au 28/06/06 avec 26 élèves :	780 €
- <u>Ecole Primaire Publique à LAMAGISTERE :</u>	
* aides particulières pour 5 élèves	115 €
- <u>Ecole Saint Benoît à MOISSAC :</u>	
* aides particulières pour un élève	23 €
- <u>Ecole Fernand Balès à MONTAUBAN :</u>	
* aides particulières pour un élève	23 €
- <u>Ecole Primaire Publique à POMMEVIC :</u>	
* aides particulières pour un élève	23 €
- <u>Ecole Primaire Publique à PUYCORNET :</u>	
* aides particulières pour un élève	23 €
- <u>Ecole Primaire Publique à REALVILLE :</u>	
* aides particulières pour un élève	23 €

TOTAL (écoles publiques et privées)	1 418 €

Les dépenses susvisées seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 656812, sous-fonction 21 (écoles publiques et privées), soit **1 418 €** et article 657371, sous-fonction 221 (collèges, segpa publics et privés), soit **44 €**

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 octobre 2006

CP 06/10-24

**CLASSES DE DÉCOUVERTE,
SÉJOURS ÉDUCATIFS ET LINGUISTIQUES,
ET AIDES PARTICULIÈRES AUX FAMILLES DÉFAVORISÉES
DES COLLÈGES ET SEGPA
(Article 657371 – Sous-Fonction 221)
DES ECOLES
(Article 656812 – Sous-Fonction 21)
PUBLICS ET PRIVÉS
ANNÉE SCOLAIRE 2005 ~ 2006**

—
**DECISION de la
COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions suivantes :

COLLEGES

- Collège Institut Familial à MONTAUBAN :

* aide particulière pour un séjour en ANGLETERRE : 44 €

TOTAL (collèges, segpa publics et privés) **44 €**

ECOLES

- <u>Ecole Primaire Publique à CAYLUS :</u> * séjour « autre classe » à VAYRAC : du 26 au 30/06/06 avec 34 élèves :	408 €
- <u>Ecole Jeanne d'Arc à VALENCE D'AGEN :</u> * séjour à ST NICOLAS DE LA GRAVE : du 26 au 28/06/06 avec 26 élèves :	780 €
- <u>Ecole Primaire Publique à LAMAGISTERE :</u> * aides particulières pour 5 élèves : 23 € x 5 :	115 €
- <u>Ecole Saint Benoît à MOISSAC :</u> * aides particulières pour 1 élève :	23 €
- <u>Ecole Fernand Balès à MONTAUBAN :</u> * aides particulières pour 1 élève :	23 €
- <u>Ecole Primaire Publique à POMMEVIC :</u> * aides particulières pour 1 élève :	23 €
- <u>Ecole Primaire Publique à PUYCORNET :</u> * aides particulières pour 1 élève :	23 €
- <u>Ecole Primaire Publique à REALVILLE :</u> * aides particulières pour 1 élève :	23 €

TOTAL (écoles publiques et privées)	1 418 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 656812, sous-fonction 21 (écoles publiques et privées) et article 657371, sous-fonction 221 (collèges, segpa publics et privés).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,